

Alain BERSANS
Frédéric BISTUER
Patrick GRAS
Commissaires aux Comptes

SSIAD LAROQUE

Association sans but lucratif (loi du 1^{er} juillet 1901)
Siège social : 2 rue du marché
47 340 LAROQUE TIMBAUT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de l'Association SSIAD LAROQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SSIAD LAROQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association a constitué des provisions pour risques et charges telles que décrites dans l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 22 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
TRIAXE AUDIT

F. BISTUER



401SI SSIAD LAROQUE AS * * Du 01-2019 au 12-2019

B I L A N : A C T I F

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
CONCES DROITS SIMIL, BREV, LIC	318,14	318,14
LOGICIELS INFORMATIQUES	478,40	478,40
AMORT.ET PROV.SUR IMMOB.INCORP		
AMORT.LOGICIELS INFORMATIQUES	-478,40	-478,40
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORP	318,14	318,14
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP		
AUTRES INSTALLATIONS GENERALES	5 977,11	5 977,11
MATERIEL DE TRANSPORT	46 589,86	34 814,01
MATERIEL DE BUREAU	3 370,34	3 370,34
MATERIEL INFORMAT.BUREAUTIQUE	5 724,84	5 724,84
MOBILIER DE BUREAU	1 722,98	1 722,98
AMORTISS ET PROV IMMOB CORP		
ATS AUTRES INSTAL GENERALES	-5 977,11	-5 977,11
AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	-18 399,17	-8 935,14
ATS MATERIEL DE BUREAU	-3 370,34	-3 370,34
ATS MAT. INFORMATIQUE BUREAUT	-4 715,30	-4 298,27
ATS MOBILIER	-1 722,98	-1 722,98
TOTAL IMMOBILISATIONS CORP	29 200,23	27 305,44
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 845,29	1 845,29
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANC	1 845,29	1 845,29
TOTAL IMMOBILISATIONS	31 363,66	29 468,87
REALISABLE A COURT TERME		
PERSONNEL ET ORG SOC DEBITEURS		
NET A PAYER		
PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES		
OPPOSITIONS SAISIES RETENUES		
DETTES PROV CONGES A PAYER		
AUTRES CHARGES A PAYER		
PROD A RECEVOIR		20,47
URSSAF		
MSA RETRAITE	901,61	
REDUCTION AGIRC ARRCO	278,05	
AG2R RETRAITE ET PREVOYANCE		
CPCEA RETRAITE		
MUTUELLE AG2R		
UNIFORMATION		
CHARGES SOCIALES SUR CP		
UNION, FEDERATIONS, ASSOCS.		
FEDERATIONS	1 809,19	
DEBITEURS DIVERS		
DEBITEURS DIVERS		
CHARGES A PAYER		
PRODUITS A RECEVOIR	2 880,83	2 362,43

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

401SI SSIAD LAROQUE AS * * Du 01-2019 au 12-2019

B I L A N : P A S S I F

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
RESERVES AUTRES		
AUTRES RESERVES	6 361,30	6 136,30
RESERVES ASSO	180,00	180,00
RES POUR INVESTISSEMENTS	31 045,45	31 045,45
RES COUVERTURE BFR	25 000,00	25 000,00
RES COMPENSATION	70 308,59	70 308,59
RESERVE DE COMPENSAT° DES CHAR	47 287,26	18 520,56
RES COMPENSATION CH AMORTISSEM	17 086,74	17 086,74
REPORT A NOUVEAU		
REP A NOUV 2013(SOLDE CREDITEU		
REP A NOUV 2014(SOLDE CREDITEU	0,01	0,01
REP A NOUV 2015(SOLDE CREDITEU		
REP A NOUV 2015(SOLDE CREDIETU		18 520,55
REP A NOUV 2016(SOLDE CREDITEU	28 766,70	57 533,40
REP A NOUV 2018(SOLDE CREDITEU	23 816,29	
DEPENSES INOPPOSABLES FINANCE	-5 246,56	-4 107,00
RESULTAT	-1 035,29	4 381,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	243 570,49	244 605,78
- PROVISIONS -		
PROVISIONS POUR RISQUES		
. PROV RISQUES		
PROV IFC	7 716,70	7 716,70
AUTRES PROV RISQUES	24 973,77	37 410,16
TOTAL PROVISIONS	32 690,47	45 126,86
- EMPRUNTS ET DETTES -		
- DETTES A COURT TERME -		
DETTES FOURNISSEURS		
FOURNISSEUR	11 041,82	14 560,32
FOURNISSEURS, FACT. NON PARVEN	3 180,00	3 210,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
NET A PAYER	14 728,93	3 608,57
PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES		
OPPOSITIONS SAISIES RETENUES		
DETTES PROV CONGES A PAYER	21 939,84	22 572,36
AUTRES CHARGES A PAYER	3 600,00	
PROD A RECEVOIR		
URSSAF	7 227,07	19 905,16
MSA RETRAITE		3 826,23
REDUCTION AGIRC ARRCO		
AG2R RETRAITE ET PREVOYANCE	4 843,24	2 896,83
CPCEA RETRAITE	1,22	
MUTUELLE AG2R	1 210,44	1 313,78
UNIFORMATION	5 458,00	4 481,61
CHARGES SOCIALES SUR CP	7 094,78	8 561,66
PRELEVEMENT A LA SOURCE	375,59	

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

COMPTE DE RESULTATS EN LISTE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
PRODUITS DE L'ACTIVITE		
DOTATION GLOBALE CPAM	440 639,86	443 900,05
SUBVENTIONS	100,00	100,00
COTIS CARTES ADHERENTS	135,00	125,00
AUTRES PROD GESTION COURANTE	6,30	5,07
REP PROV RISQUES CH EXPLOIT	12 436,39	17 954,80
TRANSFERT DE CH D'EXPLOITATION	19 923,31	22 776,93
RBT FRAIS FORMATION	1 809,19	
RBT INDEMNITES JOURNALIERES	143,11	551,42
RBT D'ASSURANCES	170,42	436,90
RBT CHARGES DIVERS ASSO	2 603,64	1 959,57
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	477 967,22	487 809,74
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS		
EAU	336,21	272,09
ELECTRICITE	1 223,17	1 721,74
CARBURANTS	19 137,04	17 858,07
PETIT EQUIPEMENT P.ENT.	448,20	1 688,52
FOURN BUREAU	1 249,56	1 135,84
FOURN MEDICALES	820,28	1 549,55
TOTAL DES ACHATS	23 214,46	24 225,81
SERVICES EXTERIEURS		
AUTRES PREST A CARACT.M.SOCIAL	35,00	70,00
LOCATIONS IMMOBILIERES	5 124,00	5 124,00
LOCATIONS MATERIEL	1 202,88	1 202,88
LOCAT.MATERIEL DE TRANSPORT	16 258,83	18 247,98
ENTRETIEN REPARATION VOITURES	2 374,87	7 576,54
MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 407,82	1 382,79
MAINT PROG/HEB SERVEUR	259,20	1 152,00
MAINTENANCE - AUTRES	37,80	37,94
ASSURANCE LOCAUX & R.CIVILE	331,37	319,82
ASSURANCE AUTO	8 696,77	8 068,61
DOCUMENTATION GAL TECHNIQUE		17,00
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	35 728,54	43 199,56
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
PERSONNEL INTERIMAIRE	10 196,31	1 173,94
REM INTERMEDIAIRES HONO	31 162,17	22 956,99
HONORAIRES	4 037,66	3 214,42
INFO PUB RELATIONS PUBLIQUES	73,84	58,92
CADEAUX	190,14	373,76
DEPLACEMENT PERS. INTERVENTIO	120,75	150,80
DEPLACEMENTS BENEVOLES	44,10	307,30
RECEPTIONS	442,33	618,13
FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	654,82	961,50
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 800,22	5 291,53

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

COMPTE DE RESULTATS EN LISTE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS FINANCIERS		
AUTR PROD FIN	552,70	548,59
INTERETS DES COMPTES FINANCIER	0,94	1,08
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	553,64	549,67
RESULTAT FINANCIER	553,64	549,67
RESULTAT COURANT	-68,73	3 648,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PRODUITS EXCEPT S/EX ANTERIE		1 049,32
AUTRES PROD EXCEPTIONNELS		200,00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 249,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES S/EX ANTERIEUR	966,56	516,72
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	966,56	516,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-966,56	732,60
TOTAL DES PRODUITS	478 520,86	489 608,73
TOTAL DES CHARGES	479 556,15	485 227,55
RESULTAT EXERCICE	-1 035,29	4 381,18

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

ANNEXES

COMPTES ANNUELS

Exercice 01/01/2019 au 31/12/2019

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

Non applicable

Actif Immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo incorporelles	797			797
Immo corporelles	51 610	11 776		63 386
Immo financières	1 845			1 845
TOTAL	54 252	11 776		66 028
Amort et Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo incorporelles	478			478
Immo corporelles	24 304	9 881		34 185
Autres Immo financières				
TOTAL	24 782	9 881		34 663

Etat des Créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	0		0
Actif circulant et Charges Const d'Avance	8 909	8 909	
TOTAL	8 909	8 909	0

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Immobilisations financières.....
 Clients et comptes rattachés
 Autres créances 2 881 €
 Disponibilités

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

ANALYSE DU RESULTAT 2019

Analyse du résultat 2019	
Résultat comptable 2019	- 1 035,29
Résultat association	235,00
Résultat 2019 soumis au financeur	- 1 270,29
Reprise 1/2 résultat 2017 soumis au financeur	28 766,70
Nouveau résultat 2019 soumis au financeur	27 496,41